

Schéma de promotion

DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)

*Une université créatrice
d'environnements positifs et solidaires*



ÉDITO



Dans un contexte marqué par l'urgence climatique, la raréfaction des ressources et la persistance des inégalités sociales, notre responsabilité collective est plus que jamais engagée. L'Université Perpignan Via Domitia (UPVD), fidèle à ses valeurs, celles d'une université « créatrice d'environnements positifs et solidaires » et à son ambition de contribuer à un avenir durable, s'inscrit résolument dans cette dynamique à travers son Schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale (SD DDRSE).

L'achat public, par son poids économique et son influence, constitue un levier stratégique majeur pour accélérer la transition écologique et sociale. Il ne s'agit plus seulement d'un acte administratif, mais d'un choix porteur de sens, capable d'orienter nos pratiques vers des modèles plus vertueux. Les évolutions législatives récentes – loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020, loi Climat et résilience de 2021, loi Industrie verte de 2023 – traduisent cette exigence en obligations concrètes : intégrer des considérations environnementales dans 100 % des marchés publics et des considérations sociales dans 30 % d'entre eux, dont le montant est supérieur aux seuils européens, d'ici août 2026.

Pour structurer cette démarche dans le temps et l'ancrer dans une vision partagée en interne et auprès des opérateurs économiques, l'UPVD souhaite s'engager, au-delà de ses obligations légales, par la mise en œuvre d'un **Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables dit « SPASER »**, conformément à notre schéma directeur développement durable et Responsabilité sociétale et environnementale (Cf. SD DD-RSE UPVD 2026-2031 - Axe 1- Stratégie et Gouvernance action 1.2.1 : formaliser un SPASER).

À travers ce SPASER, l'UPVD affirme sa volonté de faire de la commande publique un instrument au service de nos engagements DD-RSE. Chaque marché, chaque décision d'achat doivent être envisagés comme une opportunité d'agir pour la planète, de promouvoir l'inclusion sociale et de soutenir une économie responsable.

Je vous invite, toutes et tous, à vous approprier cette démarche ambitieuse. Ensemble, faisons de nos achats un vecteur de transformation, au bénéfice des générations présentes et futures.

Pr Yvan Auguet
Président de l'Université Perpignan Via Domitia (UPVD)
Président de la Fondation UPVD

SOMMAIRE



CHIFFRES DE LA COMMANDE PUBLIQUE À L'UPVD

La commande publique de l'UPVD représente en 2024, 16M€ HT.

Nombre de marchés passés : 59

Les marchés publics répartis par nature de prestations en nombre et en montant HT :

NATURE DE PRESTATIONS	EN NOMBRE	EN MONTANT
Fournitures	20	6 797 852 € HT
Services	20	6 806 252 € HT
Travaux	19	2 567 545 € HT
TOTAL	59	16 171 649 € HT (montants engagés)

Les marchés comportant une considération environnementale et/ou sociale :

	EN NOMBRE
Une considération environnementale	26
Une considération sociale	10

Le nombre d'heures d'insertion sociale : **845 h**



INTRODUCTION

Au-delà de l'affirmation des orientations stratégiques sur la politique achat, le SPASER constitue un outil de mobilisation de tous les acteurs de l'achat (services internes et opérateurs économiques).



Le SPASER permet de marquer l'implication de l'UPVD dans un développement économique responsable au travers d'une politique volontaire et à la recherche continue de l'exemplarité.

Le SPASER constitue un référentiel stratégique de l'UPVD et participe à la mise en œuvre des objectifs de politiques publiques :

- d'une part, pour contribuer à la **transition écologique** par la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable qui contribue à une économie plus sobre, à la réduction des impacts sur l'environnement et à la diminution de son empreinte carbone,
- d'autre part, pour contribuer à **une économie solidaire, plus inclusive et tournée vers l'apprentissage et la diversité.**

Il constitue un outil de développement économique, car il permet de donner de la visibilité aux achats de l'UPVD, de diffuser les orientations politiques et d'améliorer toute la chaîne de valeur sur son territoire.

Il passera par sa nécessaire appropriation, ainsi que par un dialogue continu avec le groupe de direction permettant de réinterroger les pratiques et d'atteindre les objectifs souhaités.

La notion d'achat public « responsable » n'est pas définie juridiquement. La Direction des achats de l'État l'envisage comme un levier d'action « au service des politiques publiques de protection et de valorisation de l'environnement et en faveur du progrès social. »

Le Plan national pour des achats durables (PNAD) définit un achat public durable comme :

- intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorise le développement économique
- prenant en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat
- permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources
- et intégrant toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.



MÉTHODOLOGIE DU PROJET DE SPASER

Ce SPASER a été élaboré selon une méthodologie de projet spécifique, faisant appel à la co-construction.

Non soumise à l'obligation d'élaborer un SPASER, l'UPVD a souhaité s'inscrire dans cette démarche responsable, avec priorisation d'objectifs mis en œuvre par un programme d'actions. L'idée est de pouvoir permettre à l'UPVD d'augmenter son niveau de maturité achat et de développer une culture commune.

Le SPASER a donc été élaboré sur la base préalable d'un diagnostic interne portant sur le niveau de maturité achat. Puis les axes et les objectifs de performance achats ainsi que le programme d'actions ont donné lieu à des échanges avec le comité des achats responsables qui regroupe les prescripteurs internes, les experts métiers et le facilitateur de la clause sociale.

Enfin, une journée consacrée aux achats, portant sur la définition d'un projet de performance pour les achats de l'UPVD, animée par la directrice de la Commande publique et des Achats responsables, a été organisée à destination de

la gouvernance et de l'équipe de direction (président, vice-présidents, direction générale des services, directeurs de composantes et de laboratoires, ...).

Des ateliers de travail portant sur chacun des axes ont été proposés, avec priorisation des objectifs de performance et échanges autour du programme d'actions qui ont été déjà réalisées et celles à mettre en œuvre.

La fixation des grands principes directeurs des achats, les objectifs de performance achat et le programme d'actions dont la fixation d'indicateurs de performance ont été discutés puis arrêtés pour *in fine* aboutir à la formalisation du SPASER de l'UPVD.

Le programme d'actions du SPASER sera mis en œuvre sur une période triennale, dont la première sera conduite en 2026-2028. Il sera ensuite actualisé, pour une nouvelle période triennale.



Lors de la journée de co-construction du 8 octobre 2025, quatre axes ont été identifiés pour structurer le SPASER.

1

Un axe de gouvernance pour une stratégie achat plus responsable, performante et partagée.

L'atteinte des objectifs en matière d'achat responsable, fixés par le SPASER de l'UPVD et le déploiement des actions, implique de structurer une gouvernance des achats pour s'assurer de la mobilisation de tous les acteurs internes.

Cette gouvernance a pour ambition de faire connaître la démarche des achats responsables, pour accompagner tous les acteurs de l'achat vers la transition socio-écologique.

Le pilotage des achats responsables est confié à la direction de la Commande publique et des Achats responsables.

Une comitologie est instaurée : un comité technique et un comité de pilotage qui rend compte au Conseil d'administration de l'UPVD.

L'impulsion donnée par la présidence et le groupe de direction permet de fédérer autour du projet et le suivi d'indicateurs permettra de monitorer l'atteinte des objectifs.

2

Un axe de performance économique pour une commande publique soucieuse de la bonne gestion des deniers publics et qui contribue à l'accessibilité de tous les opérateurs économiques.

La commande publique est un levier important pour retrouver des marges de manœuvre. La réalisation de gains achats doit être systématiquement recherchée, en s'ouvrant davantage à la pratique du sourcing et de la négociation.

Elle est aussi un facteur de dynamisme économique et doit être « démystifiée » auprès des plus petites entreprises qui ont du mal à accéder aux marchés publics. L'objectif sera d'accompagner tous les partenaires économiques à une meilleure accessibilité aux marchés publics de l'UPVD.

L'objectif final est d'offrir aux bénéficiaires un service public ou des infrastructures plus satisfaisants et surtout plus durables face aux enjeux sociétaux, de transition énergétique et d'économie circulaire.



3

Un axe de performance environnementale pour une commande publique tenant compte des enjeux environnementaux et de l'économie circulaire.

Cet axe est dédié aux actions en faveur de la transition écologique, du respect des espaces naturels et de la biodiversité, de l'amélioration de la qualité de l'air, de la santé, de l'économie des ressources et de la réduction des déchets.

La commande publique est concernée par les enjeux d'émissions de gaz à effet de serre qu'elle génère, ainsi que par les enjeux d'adaptation aux effets du changement climatique et figure dans le plan de décarbonation pour contribuer à l'émergence d'une économie décarbonée.

L'UPVD s'engage dans une dynamique forte et fédératrice, en parfaite cohésion avec son schéma directeur DD-RSE et son plan de transition bas carbone.

4

Un axe de performance sociale pour une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire et qui promeut la non-discrimination.

Le rôle et la responsabilité de l'acheteur public sont essentiels car ils peuvent être un puissant levier en matière d'inclusion sociale, d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations.

Certains marchés publics de l'UPVD peuvent porter des démarches en faveur de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi ou de l'inclusion sociale.

Dès que cela est possible, il s'agit de réserver une part de la commande publique aux secteurs de l'insertion, du handicap et de l'économie sociale et solidaire.



Le cadre stratégique du SPASER permet de structurer les ambitions suivantes :

- Fixer les grandes orientations de la politique achat responsable de l'UPVD
- Fixer les objectifs de performance à atteindre
- Établir un programme d'actions achats
- Assurer le contrôle de son suivi par des indicateurs de performance achats.

GOVERNANCE ET PILOTAGE DU SPASER

Le SPASER offre l'opportunité de faire évoluer l'organisation de l'UPVD en établissant un mode de gouvernance jusqu'à présent inédit et permet de créer une culture commune de l'achat public responsable.

Cette gouvernance a pour ambition de faire connaître la démarche des achats responsables, pour accompagner tous les acteurs de l'achat (internes et les entreprises) vers la transition socio-écologique.

La gouvernance du SPASER est mise en place pour échanger et valider les propositions, arbitrer et évaluer les actions qui sont menées pour atteindre les objectifs découlant des grands axes de performance achat.

Le pilotage des achats responsables est confié à la Direction de la commande publique et des achats responsables (DACPAR).

C'est l'impulsion donnée par la présidence et l'équipe de direction qui permet de fédérer autour du projet et d'atteindre les objectifs définis par la gouvernance.

Au plus haut niveau de la gouvernance, le **Conseil d'administration** valide le SPASER révisé tous les trois ans, le bilan annuel des achats de l'année écoulée et la programmation annuelle des achats.



Une comitologie est aussi instaurée :

- **Le Comité de pilotage (COPIL), réunit le président de l'université et plusieurs vice-présidents (DD-RSE, Patrimoine pour un campus à énergie positive, Recherche, Formation et Vie universitaire, Stratégie numérique et Intelligence artificielle, Direction générale des services et plusieurs laboratoires désignés par le président).**

Les missions confiées à cette instance sont :

- arbitrer et définir les orientations du SPASER
- statuer sur la programmation des achats
- évaluer l'avancement du programme d'actions et ses améliorations
- valider les actions correctives
- anticiper les évolutions réglementaires

Il se réunit une ou deux fois par an et rend compte au **Conseil d'administration de l'UPVD**.

- **Le Comité technique (COTECH) se compose des membres désignés par le président sur propositions du vice-président Conseil d'administration, relations et ressources humaines (CARRH) et de la Directrice générale des services.**

Les missions confiées sont :

- préparer les arbitrages à soumettre au COPIL
- identifier tous les leviers de performance en matière de développement durable sur la base de la programmation des achats
- assurer le suivi du programme d'actions
- proposer des actions correctives
- s'assurer de la diffusion du SPASER

Il se réunit deux fois par an.

- **Le Comité des achats responsable est le réseau interne des acheteurs de l'UPVD. Il intervient notamment pour fixer la programmation des achats (une fois par an).**

Plus largement, il contribue à l'atteinte des objectifs achats en partageant les bonnes pratiques achats, par la participation à des formations achats et en s'assurant de la diffusion du SPASER au sein des services et auprès des fournisseurs.

Il se réunit au total quatre fois par an.

STRUCTURATION DU SPASER DE L'UPVD

Le SPASER de l'UPVD compte quatre grandes orientations politiques, 19 objectifs et un programme de 52 actions.



AXE DE GOUVERNANCE

Objectif n° 1
Déontologie de l'achat

Objectif n° 2
Organiser la dépense en lien avec les projets d'achats

Objectif n° 3
Professionnaliser la fonction achat auprès des acheteurs

Objectif n° 4
Animer la politique d'achats responsables de l'UPVD pour développer une culture commune

Objectif n° 5
Diffuser le SPASER auprès des acteurs institutionnels et économiques

Objectif n° 6
Intégrer et participer aux réseaux d'acheteurs responsables

Objectif n° 7
Développer un système d'information achats



AXE DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Objectif n° 8
Renforcer la maîtrise des coûts des achats

Objectif n° 9
Développer l'innovation au service d'un développement économique responsable

Objectif n° 10
Encourager les relations partenariales avec les opérateurs économiques

Objectif n° 11
Mettre en œuvre des conditions financières incitatives pour les PME



AXE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Objectif n° 12
100 % des marchés intègrent une considération environnementale

Objectif n° 13
Lutter contre le changement climatique et limiter les émissions carbonees

Objectif n° 14
Promouvoir l'économie circulaire et diminuer la production de déchets

Objectif n° 15
Préserver la santé et la biodiversité



AXE DE PERFORMANCE SOCIALE

Objectif n° 16
Intégrer des clauses d'insertion sociale pour favoriser l'emploi de personnes défavorisées

Objectif n° 17
Intégrer des clauses d'exécution au bénéfice de l'inclusion sociale ou de l'emploi

Objectif n° 18
Augmenter le nombre d'achats réservés aux structures d'insertion par l'activité économique ou protégées (personnes en situation de handicap) ou à celui de l'économie sociale et solidaire

Objectif n° 19
Lutter contre les discriminations et défendre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



AXE DE GOUVERNANCE

L'axe de gouvernance contient sept objectifs et 16 actions.

OBJECTIF N° 1 DÉONTOLOGIE DE L'ACHAT

1.1 Formation sur la déontologie de l'achat auprès des prescripteurs de l'UPVD

1.2 Élaborer et adopter une charte déontologique des achats pour supprimer les risques de mauvaises pratiques avec les fournisseurs sur la base d'une cartographie des risques achats

PILOTAGE /RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : Référent déontologue R : D2RH	Nombre de formations	1/an 2026-2028
P : Référent déontologue R : DACPAR	Charte déontologique des achats	2027

OBJECTIF N° 2 ORGANISER LA DÉPENSE EN LIEN AVEC LES PROJETS D'ACHATS

2.1 Élaborer une cartographie des achats

2.2 Surveiller la computation des seuils sur la base de l'évaluation financière annuelle des achats

PILOTAGE /RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DAFA/DACPAR	Cartographie des achats	1/an
P : DACPAR R : DAFA/DACPAR	Computation des seuils	Tous les 3 mois 2026-2028

OBJECTIF N° 3

PROFESSIONNALISER LA FONCTION ACHAT AUPRÈS DES ACHETEURS

- 3.1 Organiser des formations en fonction des secteurs d'activités des acheteurs (déchets, biodiversité, alimentaire, bâtiment, véhicules, etc.)
- 3.2 Organiser des formations sur la transition écologique pour sensibiliser aux enjeux du DD
- 3.3 Réaliser la fresque des achats publics durables (RES 'OCC) avec les acteurs de l'achat et les volontaires

PILOTAGE /RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : D2RH R : D2RH	Nombre de formations	1/an 2026-2028
P : D2RH R : DACPAR	Nombre d'agents formés à la fresque des achats publics durables	2026-2028

OBJECTIF N° 4

ANIMER LA POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES DE L'UPVD POUR DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE

- 4.1 Mettre en place une commission des achats (via le COTECH) pour repérer tous les leviers de l'achat responsable, après l'élaboration de la programmation des achats.
- 4.2 Mettre en place un guide de procédure de passation des marchés et des achats responsables

PILOTAGE /RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DACPAR + COTECH + experts métiers	Nombre de COTECH	1/an 2026-2028
P : DACPAR R : DACPAR	Guide interne	1 guide - 2027

OBJECTIF N° 5

DIFFUSER LE SPASER AUPRÈS DES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ÉCONOMIQUES

- 5.1 Diffusion du SPASER sur le site Internet de l'UPVD et dans la presse spécialisée des achats publics
- 5.2 Organisation de conférences avec les partenaires institutionnels de l'UPVD et les acteurs économiques locaux sur le SPASER
- 5.3 Annexer le SPASER dans les Dossiers de consultations des entreprises (DCE)

PILOTAGE /RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DIRCOM	Publication sur site Internet et Intranet	Oui/Non 2026
P : DACPAR R : DACPAR/Cell DD-RSE	Nombre de conférences	Annuel 2026-2028

OBJECTIF N° 6

INTÉGRER ET PARTICIPER À DES RÉSEAUX D'ACHETEURS RESPONSABLES

- 6.1 Connaître les bonnes pratiques d'acheteurs responsables et partager celles de l'UPVD
- 6.2 Adhérer au RES'OCC, un réseau d'acheteurs de l'Occitanie (cotisation 1000 €/an), actualités juridiques, échanges de pratiques, fresque des achats responsables, etc.
- 6.3 Augmenter les capacités de benchmarking avec les autres universités

PILOTAGE /RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DACPAR	Adhésion à des réseaux d'acheteurs	Oui/Non 2026

OBJECTIF N° 7

DÉVELOPPER UN SYSTÈME D'INFORMATION ACHATS**7.1 Mise en place d'un système d'information achats :**

- Outil de pilotage achat pour assurer le suivi des indicateurs de performance
- Programmation des projets achats sur l'année N, N+1 et N+2
- Suivi de l'exécution des marchés publics

PILOTAGE /RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DACPAR/DSI/DOPI/DST	Si achat	2028





AXE DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

L'axe de performance économique contient quatre objectifs et 11 actions.

OBJECTIF N° 8

RENFORCER LA MAÎTRISE DES COÛTS DES ACHATS

8.1 Réduire la sur-qualité et répondre au juste besoin

8.2 Accélérer les mutualisations en interne et avec des acheteurs professionnalisés aux achats durables pour faire des économies intelligentes (économies d'échelle et solutions durables)

8.3 Recourir à la négociation dès que possible (RSE, coûts)

8.4 Développer les analyses en coût global : prix d'acquisition et coûts induits de l'achat (les coûts d'études, d'acquisition, les coûts de maintenance, d'assurance, de livraison et de fin de vie en incluant les coûts des externalités négatives).

PILOTAGE / RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DACPAR	Nombre de marchés mutualisés	Annuel 2026-2028
P : DACPAR R : DACPAR + Prescripteurs	Taux de marchés négociés	Annuel 2026-2028
P : DACPAR R : DACPAR	Calcul des économies	Annuel 2026-2028

OBJECTIF N° 9

DÉVELOPPER L'INNOVATION AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE

9.1 Promouvoir les achats innovants en ouvrant aux variantes (solutions différentes plus respectueuses de l'environnement)

9.2 Oser des solutions environnementales innovantes à titre expérimental et à petite échelle, avant de les généraliser

PILOTAGE / RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DACPAR	Nombre de variantes	Annuel 2026-2028
P : DACPAR R : DACPAR	Nombre de marchés expérimentaux / innovants	Annuel 2026-2028

OBJECTIF N° 10

ENCOURAGER LES RELATIONS PARTENARIALES AVEC LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

10.1 Intensifier le recours au sourçage en fonction de la programmation des achats (hiérarchisation par le Comité de pilotage du SPASER)

10.2 Développer les relations avec les fournisseurs pendant l'exécution des marchés publics, notamment en introduisant des clauses de progrès dans les marchés (par exemple pour favoriser des actions « responsables » en lien avec l'objet du marché)

10.3 Recourir lorsque c'est opportun aux marchés de gré à gré avec des entreprises locales (sans publicité et sans mise en concurrence)

PILOTAGE /RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DACPAR + Prescripteurs	Nombre de sourçage /an	Annuel 2026-2028
P : DACPAR R : DACPAR + Prescripteurs	Nombre de clauses de progrès	Annuel 2026-2028
P : DACPAR R : DACPAR + Prescripteurs	Pourcentage de marchés attribués aux entreprises locales Pyrénées-Orientales (66) + Occitanie	Annuel 2026-2028

OBJECTIF N° 11

METTRE EN ŒUVRE DES CONDITIONS FINANCIÈRES INCITATIVES POUR LES PME

11.1 Augmenter le taux d'avance à un taux maximum de 30 % pour les TPE/PME et les entreprises qui relèvent de l'Économie sociale et solidaire (ESS).

11.2 Généralisation d'un montage financier par phase proportionnel au taux d'avancement de la réalisation des prestations (pour payer les entreprises au fur et à mesure des livrables fournis sans attendre la fin du marché).

PILOTAGE /RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : Prescripteurs + DACPAR	Nombre de marchés de gré à gré	Annuel 2026-2028
P : DACPAR R : DACPAR	Taux d'avance PME et ESS	30 % pour PME +ESS



AXE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

L'axe de performance économique contient quatre objectifs et 14 actions.

OBJECTIF N° 12

100 % DES MARCHÉS INTÈGRENT UNE CONSIDÉRATION ENVIRONNEMENTALE

12.1 100 % des marchés contiennent soit une spécification technique environnementale soit une condition d'exécution environnementale et un critère de performance environnementale

12.2 La pondération du critère environnemental est au minimum de 10 %

12.3 Développer les variantes environnementales dans les cahiers des charges

PILOTAGE /RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DACPAR + Prescripteurs	Nombre de marchés contenant une considération environnementale	Annuel 2026-2028
P : DACPAR R : DACPAR + Prescripteurs	Nombre de variantes environnementales	Annuel 2026-2028

OBJECTIF N° 13

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LIMITER LES ÉMISSIONS CARBONE

13.1 Mettre à disposition des fournisseurs dans les DCE une calculatrice carbone

13.2 Promouvoir les actions de décarbonation dans l'exécution des marchés publics (via des clauses de progrès ou actions de remplacement, etc.)

13.3 Favoriser les transports propres, à faible émission, dans les marchés où la part de logistique est importante

13.4 Optimiser les livraisons sur les campus des fournitures courantes, pour réduire les déplacements des fournisseurs

PILOTAGE /RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : Prescripteurs + Cellule DD&RSE	Nombre de marchés comprenant des considérations de décarbonation	Annuel 2026-2028
P : Cellule DD&RSE R : DACPAR	Pourcentage de réduction du bilan carbone issu des marchés publics	% annuel 2026-2028

OBJECTIF N° 14

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DIMINUER LA PRODUCTION DE DÉCHETS

14.1 Limiter les emballages

14.2 Privilégier les produits réemployés, réutilisés ou recyclés (par exemple mobilier de bureau issu du réemploi, matériel d'occasion...)

14.3 Encourager les entreprises à proposer des solutions avec des matériaux durables /recyclés/biosourcés via les critères de sélection des offres

14.4 Organiser des événements éco-responsables (goodies, traiteurs, etc.), en respect de la charte de l'éco-événementiel favorisant les principes de non gaspillage, minimisation des déchets et produits en circuits courts et bio (action n° 4.4.2 du schéma directeur DD-RSE)

14.5 Prévoir des conditions d'exécution ou des critères de sélection des offres sur la fin de vie des produits, dès que possible

PILOTAGE /RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : Prescripteurs	Nombre de marchés intégrant des considérations sur l'économie circulaire	Nombre annuel 2026-2028
P : DACPAR R : Prescripteurs	Nombre de marchés intégrant des clauses sur la limitation des déchets	Nombre annuel 2026-2028

OBJECTIF N° 15

PRÉSERVER LA SANTÉ ET LA BIODIVERSITÉ

15.1 Protéger la biodiversité dans les marchés d'espaces verts et de construction et de rénovation des bâtiments dans les clauses d'exécution techniques et les critères de sélection des offres (pour éviter, réduire et/ou compenser les atteintes potentielles aux espèces sur le périmètre de l'UPVD)

15.2 Développer une consommation éco-responsable et de produits sans impact sur la santé (alimentation bio, utilisation de produits éco-labellisés, etc.) intégrée dans les spécifications techniques des marchés.

PILOTAGE /RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DACPAR + Cellule DD&RSE	Marchés traiteurs responsables	2026
P : Cellule DD&RSE R : DACPAR + Cellule DD&RSE	Charte de l'éco-événementiel	2026-2027



AXE DE PERFORMANCE SOCIALE

L'axe de performance sociale
contient quatre objectifs et 11
actions.

OBJECTIF N° 16

INTÉGRER DES CLAUSES D'INSERTION SOCIALE POUR FAVORISER L'EMPLOI DE PERSONNES DÉFAVORISÉES

16.1 Poursuivre l'intégration des clauses d'insertion sociale dès que possible en lien avec le GE-RSE (facilitateur de la clause sociale).

16.2 Le cas échéant, développer des critères sociaux pour les marchés comprenant des heures d'insertion sociale, de manière à différencier les entreprises sur la qualité des formations données aux bénéficiaires de l'insertion pour leur permettre une meilleure professionnalisation.

16.3 Généraliser les variantes sociales

PILOTAGE /RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DACPAR	Nombre de marchés comprenant une clause d'insertion sociale et nombre d'heures d'insertion sociale	Annuel 2026-2028
P : DACPAR R : DACPAR	Nombre de variantes sociales	Annuel 2026-2028

OBJECTIF N° 17

INTÉGRER DES CLAUSES D'EXÉCUTION AU BÉNÉFICE DE L'INCLUSION SOCIALE OU DE L'EMPLOI

17.1 Intégrer des plans de progrès dans les cahiers des charges pour améliorer l'inclusion sociale dès que possible

17.2 Favoriser l'emploi des jeunes en alternance ou en apprentissage par l'intégration de clauses de progrès dans les marchés publics

17.3 Favoriser les stages ou immersion des étudiants de l'UPVD dans les entreprises titulaires des marchés publics de l'UPVD (ou des acheteurs publics des P.-O.)

PILOTAGE /RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DACPAR/GE-RSE	Nombre de marchés intégrant une clause d'exécution ou de progrès en matière sociale (inclusion sociale, promotion de l'emploi)	Annuel 2026-2028

OBJECTIF N° 18

AUGMENTER LE NOMBRE DE MARCHÉS OU LOTS RÉSERVÉS AUX STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE OU PROTÉGÉES (HANDICAP) OU À CELUI DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

18.1 Élaborer une programmation sociale des achats

18.2 Recourir à l'allotissement pour attribuer une part des marchés aux structures d'insertion et/ou du handicap et de l'économie sociale et solidaire

18.3 Connaître les structures d'insertion locales ou du secteur protégé ou de l'économie sociale et solidaire par le sourçage

PILOTAGE /RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DACPAR	Nombre de marchés réservés à l'économie sociale et solidaire	Annuel 2026-2028

OBJECTIF N° 19

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET DÉFENDRE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

19.1 Indiquer dans les documents de la consultation le principe de lutte contre les discriminations et l'égalité des chances dans l'emploi

19.2 Lorsque c'est opportun, encourager l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la réalisation des prestations, objet du marché, via une clause de progrès

PILOTAGE /RESPONSABLE(S)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DACPAR	Clause de rappel du principe de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances dans l'emploi dans les DCE	Oui/non 2026
P : DACPAR R : DACPAR	Nombre de clause de progrès	Annuel 2026-2028

